

▶ réglementation

marché

fontaine

marques

produits

fournisseurs

nomenclatures

gestionnaires

adresses

calendrier

Liste des référentiels validés

Avis de publication de la liste des référentiels validés relative à l'article R. 115-11 du code de la consommation sur la certification des produits industriels et des services.
Ces référentiels sont tenus à la disposition du public par l'organisme certificateur, dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 115-28 du code de la consommation.

Nom et adresse de l'organisme certificateur	Identification précise du produit ou du service concerné	ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU RÉFÉRENTIEL (cf. art. R. 115-9 du code de la consommation)	
		a) Caractéristiques certifiées faisant l'objet d'un contrôle	b) Autres
	Certification de qualité «Référentiel technique prescrit pour les étoffes antibactériennes»	Caractéristiques certifiées en fonction de la destination du produit : - évaluation de la diffusion ; - essais microbiologiques suivant NF G 39-010 et éventuellement, souches complémentaires ; - durabilité de l'activité.	Dossier «Actif antibactérien» montrant son innocuité (toxicité, irritation, sensibilisation). Renouvellement tous les trois ans.
SGS ICS SA, direction certification QUALICERT, 191, Avenue Aristide Briand – 94237 CACHAN CEDEX	Gestionnaires de distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires	Élaboration avec le client d'un contrat clair et transparent. Une installation garantie par des professionnels. Le respect des règles d'approvisionnement pour préserver la qualité des produits. Un distributeur automatique entretenu selon la fréquence requise pour garantir une parfaite hygiène. Un suivi régulier de la prestation offerte par un approvisionneur compétent. Des informations souples et explicites sur les produits et sur l'utilisation du distributeur. Un interlocuteur identifié sur l'appareil pour répondre à toute interrogation. Une intervention dans la demi-journée en cas d'anomalie. Une réponse sous quarante-huit heures en cas de réclamation.	Néant.